



Négociation **mobilité des salariés** **domicile-travail – Acte#3**

Dans le prolongement de la précédente réunion de négociation et sur la base des échanges que la **CFE-CGC** a pu avoir avec les salariés et son réseau Développement Durable, les revendications suivantes ont été portées.

Il y a tant de choses **qui nous réunissent**



Airbus

Retrouvez les propositions de la Direction en scannant ou cliquant :



Thème

Revendications CFE-CGC

Forfait Mobilité Durable

Le dispositif FMD doit permettre la multimodalité et autoriser le cumul, l'alternance entre les différents modes de transports vertueux, covoiturage, FMD vélo mais aussi transport en commun occasionnel (comme précisé plus bas).

Pour le covoiturage ou le FMD vélo, la **CFE-CGC** revendique la mise en place de seuils de déclenchement de versement du FMD incitatifs au changement de mobilité (vers des modes de transports durables). Ces seuils s'entendent par mois et sont définis comme suit:

- 8 trajets par mois ⇒ 10€ de FMD
- 16 trajets par mois ⇒ 16€ de FMD
- 24 trajets par mois ⇒ 24€ de FMD
- 32 trajets par mois ⇒ 32€ de FMD
- 40 trajets et plus par mois ⇒ 42€ de FMD

Le décompte mensuel permet également de prendre en compte les habitudes saisonnières de mobilité des salariés. Noter qu'un A/R correspond à deux trajets.

Le paiement du FMD doit s'opérer sur la base d'une déclaration sur l'honneur et de la fourniture de justificatif de recours à un de ces dispositifs..

La **CFE-CGC** demande qu'une prestation de maintenance vélo annuelle puisse être financée par le biais du FMD (inclus dans le forfait). La **CFE-CGC** a demandé que lors de covoiturage en couple, les deux salariés puissent bénéficier du FMD.

Transport en commun

Utilisation régulière

Prise en charge à **100%** des abonnements de transports en commun (train/métro/bus). **Cumulable** jusqu'à une limite de 500€ par an avec le FMD.

Utilisation occasionnelle

Remboursement des tickets pris à l'unité (train, bus et métro pour permettre la multimodalité) jusqu'au plafond FMD de 500€ par an.

Service LLD Vélo

La **CFE-CGC** demande de porter la valeur maximum du vélo éligible à **2500€** avec une prise en charge employeur à **70%** et de permettre au salarié qui le souhaite d'**augmenter sa part de cofinancement** pour louer un vélo de valeur plus élevée en fonction de son besoin.

La **CFE-CGC** demande d'introduire **une période d'essai** ou une **phase de test** avant engagement.

La **CFE-CGC** souhaite que le prestataire sélectionné puisse répondre à un choix large de vélos du type musculaire, VAE, Vélo-cargo ou Longtail.

Aménagements & Infrastructures sites

Concernant le suivi local des aménagements et infrastructures, la **CFE-CGC** demande qu'une gouvernance soit mise en oeuvre faisant intervenir les représentants des salariés (via les Commissions Développement Durable des CSE) et la Direction (Réfèrent mobilité). L'identification des besoins et la planification des réalisations qui en découlent pourront ainsi donner lieu à présentation en CSSCT-E en vue d'une information en CSE-E (schéma directeur).

Un cadre engageant et l'identification de budgets dédiés doivent être donnés afin d'assurer la mise en oeuvre des infrastructures nécessaires à l'accompagnement des mobilités des salariés et éviter l'immobilisme. Pour la **CFE-CGC**, les solutions locales déjà existantes doivent être maintenues, voire développées là où elles font sens (lignes de bus privées, navettes, parkings covoiturage et vélos, bornes de recharge électriques, douches, casiers ...).

La **CFE-CGC** propose aussi qu'une vision globale des investissements et aménagements des établissements en faveur de la mobilité des salariés soit partagée annuellement au travers de la **commission RSE du CGA-F**. Cette dernière devrait permettre le partage entre sociétés des bonnes pratiques et réalisations innovantes.

Propositions complémentaires

La **CFE-CGC** propose la mise en place d'une prime à la conversion pour les salariés s'équipant d'un véhicule électrique ou hybride en remplacement d'un véhicule thermique.

La **CFE-CGC** demande la mise en oeuvre au plus tôt des mesures du type FMD ou transport en commun.

La sécurité étant l'affaire de tous, la **CFE-CGC** demande que la sensibilisation aux risques routiers puisse être l'objet d'une communication globale faite à l'ensemble des salariés.

Le 4 avril 2024, lors de la prochaine réunion de négociation, la Direction présentera ses nouvelles propositions.

Il y a tant de choses **qui nous réunissent**



Airbus